## Procés-verbal Nº 672/90 - Piéce Nº1 - Peuillet Nº2

## DIVERS

- é Pour Monsieur D , cet objet ne faisait aucun bruit. Il avait une vitesse plus élevée que celle d'un avion se déplaçant a 9 000 mètres d'altitude.
- Aucune constatation n'a pu être effectuée par nos services
- Aucune photographie n'a été prise.
- Mr D est la seule personne a avoir vu ce phénomès.

## MENTIONNONS :

Monsieur D est connu très favorablement de notre unité sur tous les plans. Etant donné son ancienne profession et son honorabilité, il ressort que son témoignage s'avère très plausible.

Fait et clos à

, le 09.11.1990

L'A.P.J.

90307365

90307365

Le Professeur en Chef de

Classe

de l'Enseignement Maritime (ER)

D

à

Brigade de GENDARMERIE

de

Objet : Objet volant non identifié.

Me trouvant dans mon jardin,
, le Mardi 6 Novembre 1990, j'ai apercu à 21 heures 57
minutes un objet volant sous la forme d'une <u>lumière rouge</u> se déplaçant
vers le Nord à une vitesse relativement faible (environ 3° d'arc par
seconde).

Son azimuth était d'environ 200° et sa hauteur par rapport à 1'horizon d'environ 45°.

Cet objet volant a effectué une émission de fumée (?) blanche sur l'arrière droit de sa trajectoire d'une durée d'environ 5 secondes, puis a disparu# à la vue (la lumière rouge qui permettait de le suivre s'est éteinte) immédiatement après l'émission de cette fumée.

Madame D , aussitôt prévenue, a constaté l'existence du petit nuage blanc à 21 heures 59 minutes.

Ce nuage avait disparu vers 22 heures 15 minutes.

Le vent en surface était de direction nord-est et de force 2 de l'échelle anémométrique Beaufort, la température était de 5°C, le ciel clair et la visibilité excellente.

T SCI

REMDIFF

T REROUTAGE-1
TRANS NR :

ZCZC

329 1155

DIRGEND DIRGEND DATE: 25/11/90

REF: U02857

ORIGINE : GROUPEMENT DE LA GENDARMERIE A

POUR CNESTR

NMR 495/2 PJ

OBJET : O.V.N.I REF.CM 32600 DEF/GEND/OE/DO/RENS 8-11-85

TXT

BGTA /AEROPORT /A ETE INFORMEE PAR DEUX TEMOINS
DE DEUX APPARITIONS D OBJETS VOLANTS A 20 SECONDES
D INTERVALLE:5 POINTS LUMINEUX TRES VIFS LAISSANT UNE TRAINEE DE
FUMEE ET SE DEPLACANT A VIVE ALLURE D EST EN OUEST.
CCR AURAIT RECU INFORMATIONS IDENTIQUES /RENSEIGNEMENT NON
RECOUPE/TOUR DE CONTROLE N RIEN REMARQUE NI SIGNALE.

SALUTATIONS DIRGEND

TRANS NR : T REROUTAGE-1

T SCI

REMDIFF

T REROUTAGE-1
TRANS NR: DD45

ZCZC

DIRGEND
DIRGEND
DIRGEND
DATE: 24/11/90
REF: UD2849

DIRGEND TO CNESTR

ORIGINE : DIRECTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

NMR 688/M GROUPGENDTRANSPAIR
OBJET: OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES

TXT: PRIMO: CE JOUR VERS 18H3D, SUR LES COMMUNES DE

FT

SECONDO: IL A ETE VU PAR DES TEMOINS ET DES PILOTES AVIONS TRANSMIS
CCR DES TRAITS OU POINTS LUMINEUX TRES VIFS AU NOMBRE DE CINQ
AVEC DANS UN CAS UNE TRACE DE FUMEE DERRIERE SE DEPLACANT
RAPIDEMENT D'EST EN OUEST A HAUTE ALTITUDE HORIZONTALEMENT. D'APRES
UN TEMOIN LE PHENOMENE IDENTIQUE SE SERAIT PRODUIT A DEUX REPRISES
TRES RAPPROCHEES 20 SECONDES ENVIRON ENTRE LE DEBUT 1ERE APPARITION
ET FIN DE LA SECONDE ET AU ME ME ENDROIT. LE CCR A ETE AVISE PA
R PLUSIEURS PILOTES MAIS RENSEIGNEMENTS
CONTRADICTOIRE S. SEULEMENT DEUX APPELS DE TEMOINS A NOTRE UNITE.
POUR L'INSTANT PAS D'INCIDENCE AUPR ES DES MEDIATS. BGTA AVISEE PAR
LES DEUX TEMOINS DES FAITS A 18H40 ET 18H45. LA TW R DE N'A
PAS EU CONNAISSANCE DE CES FAITS.

SALUTATIONS DIRGEND

TRANS NR : 0029 T REROUTAGE-1

TSCI